



Appel à Initiatives Etudiantes PSL 2016 – Première session

publié le 5 octobre 2015.

Rapport du jury

Introduction

Le jury inter-établissements du 4^{ème} Appel à Initiatives Etudiantes PSL (AIE PSL), composé des référents « Vie Étudiante» des établissements s’est réuni le vendredi 15 janvier 2016, en présence du président de l’UNION PSL.

Sur les 59 dossiers jugés recevables, le jury a sélectionné 35 projets (soit 60 % des candidatures) correspondant à un budget global de 69 980€. Les subventions allouées sont comprises entre 500 € à 5 500 €, soit en moyenne 2 000 € par projet. Le financement accordé représente en moyenne 83% de la demande budgétaire.

Synthèse des commentaires du jury

Les projets retenus sont de nature variée (sports, musique, international, diffusion des savoirs, initiatives solidaires et citoyennes, théâtre, poésie, films et documentaires, réseaux et médias étudiants, entrepreneuriat et innovation technologique) avec une prédominance des activités artistiques. (Voir la liste des lauréats : <https://www.univ-psl.fr/fr/actualites/resultats-de-lappel-initiatives-etudiantes-psl-20152016>)

D’une manière générale, le jury a déploré le manque d’ambition de nombreux projets et souvent une préparation insuffisante des dossiers. Enfin, le jury s’est interrogé sur les raisons du très faible nombre de projet à vocation sociale (hors projets humanitaires).

Plusieurs projets ont été refusés pour les mêmes motifs, parfois cumulés :

1. Le non-respect du critère inter-établissements :

Bien que le caractère éliminatoire de ce critère était annoncé, il n’a pas été respecté dans sept dossiers de candidatures soumis.

2. Des budgets prévisionnels trop peu détaillés, parfois erronés :

Il était demandé de fournir un budget à l'équilibre, mentionnant les dépenses prévues ainsi que les recettes acquises et espérées. Les budgets, trop généraux, ont mis en évidence le manque d'aboutissement des projets. Certains ne faisaient aucun état des recettes en nature et des bénéfices escomptés, alors que ces derniers étaient mentionnés dans la description de l'initiative. Les incohérences budgétaires de la mise en œuvre des projets, comme les estimations gonflées artificiellement ou à l'inverse sous-évaluées, ont été sanctionnées. Il en est de même des dépenses accessoires : les « frais de bouche¹ » supérieurs à 10 % n'ont pas semblé acceptables par le jury.

3. L'absence de réel impact sur la communauté PSL et le faible potentiel fédérateur de l'initiative :

Les projets dont la réalisation ne touchait qu'un très faible nombre d'étudiants ont été écartés ainsi que ceux jugés trop personnels. Le jury a également été intransigeant lorsqu'aucune action visant à investir les différents sites de PSL n'était prévue ainsi que face à l'absence de plan de communication. Enfin, alors qu'il était demandé aux initiatives comparables de se regrouper², des projets aux objectifs similaires et partageant les mêmes réseaux ont choisi de candidater séparément, diminuant ainsi le potentiel fédérateur de leur action et leur chance de sélection.

4. Des demandes de financements « opportunistes » :

Quelques candidatures présentaient des associations factices d'étudiants afin de satisfaire au critère inter-établissements, notamment dans le cadre de projets préexistants qui voient en l'AIE PSL un effet d'aubaine.

5. Des initiatives en dehors du cadre de la vie étudiante :

Les projets de type séminaire, colloque et congrès, dont le financement relève davantage de programmes de formation ou de recherche n'ont pas été retenus par le jury.

6. Pour les anciens lauréats, le non-respect de la convention passée :

Certains anciens lauréats n'ont pas vu leur financement renouvelé lors de cette session : en effet, le jury a constaté le non-respect des conventions antérieures et notamment les conditions relatives à l'initiative avec l'absence d'ouverture des projets aux étudiants d'établissements différents, la non mobilisation du budget, le manque de communication sur le projet lors de l'année écoulée et enfin l'absence du logo de PSL sur les supports de communication.

Conclusions

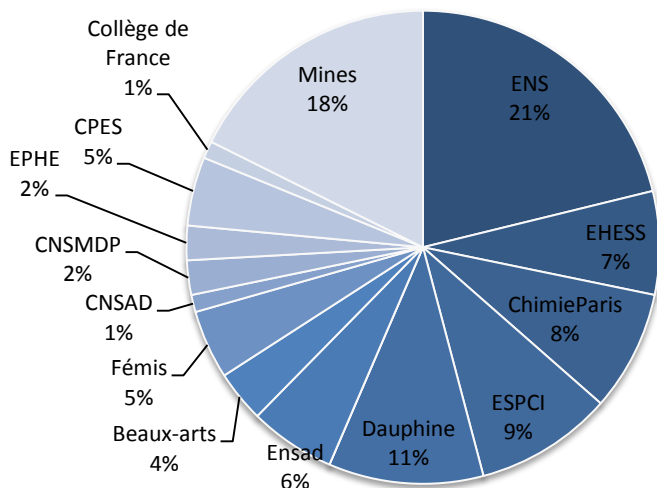
Le jury souhaite le renforcement de la qualité des projets soumis lors des AIE qui devront approfondir les actions de visibilité au sein de PSL. Les dossiers devront faire preuve de davantage de préparation notamment sur les éléments financiers. Le jury recommande aux porteurs de ne pas hésiter à prendre attache avec PSL et/ou les référents Vie Etudiante des établissements en amont de la constitution de leur projet. L'Union PSL pourra également apporter une aide et des conseils dans ce cadre.

¹ NB : Bien que les frais de bouche puissent apparaître dans le budget, la subvention de PSL ne peut servir à les financer.

² Publication des lettres d'intention le 30 octobre 2015 et organisation d'une réunion de rencontre des porteurs par l'Union PSL.

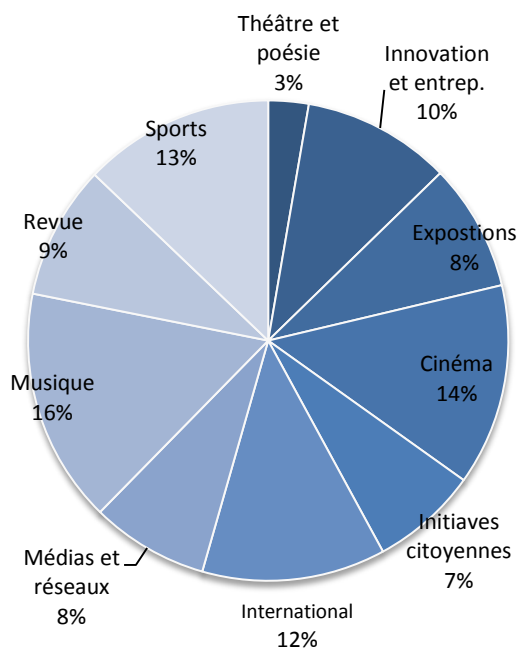
Statistiques

Etablissements d'inscription des porteurs de projets :



La majorité des étudiants engagés dans les projets sélectionnés sont issus de l'ENS et de l'Ecole des Mines, presque un quart chacun. La part des étudiants inscrits dans une école d'art est comparable, avec un taux de 18 %. L'Ensad, la Fémis et les Beaux-arts sont principalement représentés. On retrouve ensuite dans des proportions similaires la présence d'étudiants de Dauphine, de l'ESPCI et de ChimieParis (soit 11%, 9% et 8% des porteurs). Les étudiants du CPES sont présents dans 5% des projets retenus. Enfin, pour cette première participation, l'EHESS peut compter 7 % d'étudiants parmi les porteurs de projets et l'EPHE 2%. Aucun étudiant de projets retenus n'est inscrit à l'école nationale des Chartes, l'Efeo et l'Observatoire. Par ailleurs, aucun étudiant de ces deux derniers établissements n'a pris part à un projet candidat à l'AIE.

Nombre de projets et répartition des financements par thématique :



| Thématique | Subvention | Nombre de projet |
|--------------------------|-----------------|------------------|
| Théâtre et poésie | 1 900 € | 2 |
| Innovation et entrepr. | 7 000 € | 2 |
| Expositions | 6 000 € | 3 |
| Cinéma | 9 500 € | 3 |
| Initiatives citoyennes | 5 040 € | 3 |
| International | 8 650 € | 4 |
| Médias/réseaux | 5 540 € | 4 |
| Musique | 11 050 € | 5 |
| Revue transdisciplinaire | 6 300 € | 4 |
| Sports | 9 000 € | 5 |
| Total | 69 980 € | 35 |